



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 05465

Numéro SIREN : 818 802 431

Nom ou dénomination : SNC 4 BOULEVARD DES CAPUCINES LGE

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2017 sous le numéro de dépôt 105228



1710784201

DATE DEPOT : 2017-10-17

NUMERO DE DEPOT : 2017R105228

N° GESTION : 2016B05465

N° SIREN : 818802431

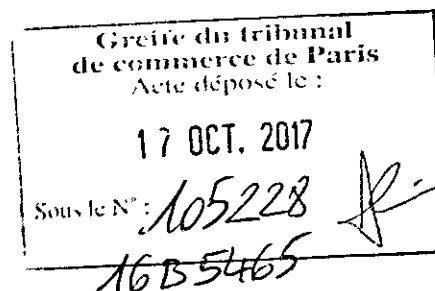
DENOMINATION : SNC 4 BOULEVARD DES CAPUCINES LGE

ADRESSE : 59 rue de Tocqueville 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2017/10/09

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :



RI 03-10-17

SNC 4 BOULEVARD DES CAPUCINES LGE

Société en Nom Collectif

59, rue de Tocqueville

75017 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Paris - Ile de France.

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Paris.

Exelmans Audit & Conseil - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39.

SNC 4 BOULEVARD DES CAPUCINES LGE

Société en Nom Collectif

59, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)

Assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SNC 4 Boulevard des Capucines LGE, et en réponse à votre demande, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

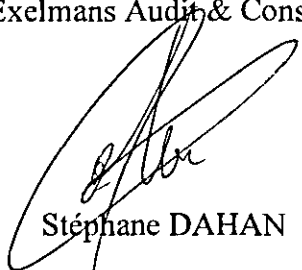
Ces diligences ont consisté à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Paris, le 9 octobre 2017

Le Commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil



Stéphane DAHAN